

DEMANDE D'INSCRIPTION AU BARREAU DE METZ

Nom.....

Prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance

Nationalité.....

Téléphone.....

Email.....

Situation de famille
.....

Profession du conjoint
.....

Adresse personnelle
.....
.....

Nom du futur Cabinet :

Adresse professionnelle
.....
.....

Téléphone
.....

Télécopie
.....

Email.....

Exercice de la profession au titre de :

Collaborateur salarié

Collaborateur libéral

Associé

Individuel

Diplômes :
.....
.....

Capa :

Professions antérieurement exercées :
.....
.....

PIECES A FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Pour toute inscription :

- ◆ **LETTRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION ADRESSÉE À MONSIEUR LE BÂTONNIER (EN LRAR OU REMISE EN PERSONNE)**
- ◆ **FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION (FORMULAIRE JOINT EN ANNEXE)**
- ◆ **DÉCLARATION DE NON CONDAMNATION (FORMULAIRE JOINT EN ANNEXE)**
- ◆ **PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU DU PASSEPORT + 1 PHOTO D'IDENTITÉ**
- ◆ **EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE (DATANT DE MOINS DE 3 MOIS)**
- ◆ **EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (B3) DATANT DE MOINS DE 3 MOIS À RETIRER AUPRÈS DU CASIER JUDICIAIRE NATIONAL**
- ◆ **CURRICULUM VITAE**
- ◆ **DERNIER DIPLÔME UNIVERSITAIRE FRANÇAIS**
- ◆ **CAPA**
- ◆ **FORME D'EXERCICE PROFESSIONNEL (JOINDRE UNE COPIE DES STATUTS À JOUR S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ),**
- ◆ **JUSTIFICATIF DE FIXATION DU DOMICILE PROFESSIONNEL (BAIL, CONTRAT DE TRAVAIL, DE COLLABORATION, CONTRAT D'ASSOCIATION, DE PARTENARIAT, TITRE DE PROPRIÉTÉ...)**
- ◆ **UN CHÈQUE REPRÉSENTANT LES DROITS D'INSCRIPTION, ÉTABLI AU NOM DE L'ORDRE DES AVOCATS DE METZ : POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION AVEC PRESTATION DE SERMENT : 500 EUROS.**

Attention: Votre demande ne sera réputée valablement formée et les délais légaux d'instruction ne pourront courir qu'à partir du moment où les services de l'Ordre auront reçu l'intégralité des éléments demandés. A réception de votre entier dossier, le Bâtonnier chargera un membre du Conseil de l'Ordre de faire rapport sur votre situation.

ATTESTATION

Je soussigné(e).....

Déclare sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet :

- de condamnation pénale ou de poursuites judiciaires pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,
- de sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation en raison de faits de même nature,
- de faillite personnelle ou d'une autre interdiction prévue par la loi du 13 juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985,
- d'une mesure de tutelle ou d'administration légale.

Fait à Metz, le

SIGNATURE